

Restructuration de l'immeuble avenue Ile de France - rue du Luxembourg - Changement d'usage de 10 logements propriété de la SAFC - Avis du Conseil Municipal

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La SAFC procède à la restructuration de son immeuble 16, avenue Ile de France et 2, rue du Luxembourg, comptant 136 logements.

Outre la vente (après résidentialisation) de 36 logements et la réhabilitation de 86 logements, le projet prévoit la création de 774 m² d'activité en complément des 714 m² existants actuellement occupés par l'Agence décentralisée de la SAFC.

Pour mener à bien cette opération, il est nécessaire, en fonction des projets d'occupation, de transformer et de changer la destination des logements suivants :

- 8 logements au 2, rue du Luxembourg,
- 2 logements au 16, avenue Ile de France.

Aussi, conformément à l'article L 443-11 du Code de la Construction, le Conseil Municipal de Besançon, en qualité de commune d'implantation, est appelé à donner son avis sur le changement d'usage de ces 10 logements sociaux.

La Commission Urbanisme a donné un avis favorable lors de sa réunion du 28 janvier.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

«Mme Nicole WEINMAN : On n'entend plus beaucoup parler, même au Conseil d'Agglomération d'ailleurs, de l'Observatoire du Logement et je pense que ce serait intéressant pour tous les commissaires d'avoir un petit compte rendu de prospective des besoins. Des enquêtes avaient été faites il y a 5 ans qui étaient intéressantes et je pense qu'elles auraient dû être actualisées.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : C'est plus en tant que Présidente de l'Agence d'Urbanisme que je vais répondre car si l'Observatoire est sous la responsabilité de la commission de la Communauté d'Agglomération, c'est l'Agence d'Urbanisme qui le présente. Vous recevez tous, mais on peut peut-être aller plus loin en terme d'information, l'ensemble des fiches qui parlent des points importants au fur et à mesure que l'Observatoire se met en place parce qu'il se met en place, et il y a un certain nombre de fiches qui sont parues de façon très importante sur la problématique de l'évolution dans le logement social liée à l'âge en particulier. On a peut-être encore un travail à mener pour mettre plus en valeur ces fiches et pourquoi pas faire un travail plus à fond de présentation globale.

M. LE MAIRE : On fait confiance à l'AUDAB pour cela et à sa Présidente. Cette remarque faite, je crois qu'effectivement on peut aller plus loin, Madame WEINMAN».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission n° 7 et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce changement d'usage.

Mme POISSENOT n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 24 février 2004.